

CONSAGRADAS DEL REGNUM CHRISTI

GOBIERNO GENERAL

Prot. DG CRC 1951/2018

Clas. I.4

Traduction de l'original espagnol

Rome, le 27 novembre 2018

Aux consacrées de *Regnum Christi*

Très chères sœurs,

Avec un sentiment d'immense gratitude envers Dieu, je vous informe qu'aujourd'hui, 27 novembre 2018, à la fin de la messe d'ouverture de la deuxième partie de l'Assemblée Générale extraordinaire de *Regnum Christi*, Son Excellence Monseigneur José Rodríguez Carballo, o.f.m, secrétaire de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et des Sociétés de vie apostoliques (CIVCSVA), m'a remis le décret d'érection canonique de la *Société de vie apostolique des consacrées de Regnum Christi*, que je joins à cette lettre. Le 20 novembre dernier, le pape François, en audience avec le cardinal préfet et l'évêque secrétaire de la CIVCSVA, a approuvé cette érection canonique.

L'annonce de cette érection canonique nous remplit de joie et arrive à un moment providentiel. Le 8 décembre prochain, nous commencerons l'année jubilaire de préparation au 50^e anniversaire de consécration des trois premières consacrées de *Regnum Christi* – Margarita Estrada, Graciela et Guadalupe Magaña – auxquelles se sont jointes peu de temps après Patricia Bannon et Fátima Portillo.

Comme nous le savons toutes, nous avons parcouru un long chemin de discernement. Un parcours d'ombres et de lumières, de succès et d'erreurs. Nous avons été accompagnées par des personnes de l'Église et par tous les membres de *Regnum Christi*. Par cette lettre, je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour leur compréhension et leur patience, pour leurs encouragements et leur soutien dans ce parcours.

Tout d'abord, je remercie la sollicitude maternelle de l'Église qui nous a étroitement accompagnées pendant ces années, spécialement dans le processus de renouvellement que nous avons mené et pendant nos premières années d'autonomie dans le gouvernement de notre branche. Je remercie en particulier le cardinal Velasio de Paolis, C.S. – paix à son âme –, le P. Agostino Montan, C.S.I. et le P. Gianfranco Ghirlanda, S.J.

Je remercie de façon particulière les Légionnaires du Christ qui ont tenu un rôle significatif au cours des premières années du *troisième degré féminin*, comme nous l'appelions alors. Nous

avons reçu un charisme à travers leurs témoignages, leur zèle apostolique et leur dévouement. Ils ont invité nos premières sœurs à consacrer leur vie à Dieu au sein de *Regnum Christi* ; ils les ont accompagnées dans le discernement vocationnel, ils ont orienté leur apostolat et nous ont offert le soutien nécessaire pour la subsistance de nos communautés et centres de formation. Les légionnaires ont été des pères et des frères qui nous ont conféré les sacrements et nous ont accompagnées dans notre formation, pour que nous nous appropriions le style d'apostolat de *Regnum Christi*.

Je remercie également tous les membres laïcs du Mouvement, pour leur appui et leur collaboration à la mission de rendre présent le Règne du Christ. Leur engagement de vie chrétienne dans le monde est stimulant.

Les hommes consacrés de *Regnum Christi* ont également reçu aujourd'hui leur décret d'érection canonique en tant que Société de vie apostolique et nous nous en réjouissons avec eux. Ces dernières années, nous avons partagé avec eux des événements très similaires, en découvrant réciproquement la valeur de notre vocation et avons trouvé en eux de véritables frères. Je les remercie de façon particulière pour le témoignage d'amour immense du don de *Regnum Christi*.

Après la première Assemblée Générale ordinaire qui s'était tenue en décembre 2013 puis après la fin de la période d'accompagnement du cardinal Velasio De Paolis, C.S., délégué pontifical, le 29 avril 2014, j'avais remis au préfet de la CIVCSVA, pendant un entretien, une copie du Statut et du décret d'approbation signé du délégué pontifical. J'avais aussi demandé en même temps l'érection canonique des *consacrées de Regnum Christi* en tant qu'association publique de fidèles de droit pontifical. Lorsque j'avais reçu la réponse en juillet 2014, il nous avait été demandé, avant de procéder à la révision de notre cas, d'attendre qu'il y ait plus de clarté sur la configuration canonique de tout le mouvement *Regnum Christi*.

En décembre 2017, lors d'entretiens avec le secrétaire de la CIVCSVA, s'était alors présentée l'option d'être érigées en tant que Société de vie apostolique de droit pontifical, considérant le nombre de consacrées que nous sommes en ce moment, la représentativité internationale et le nombre d'années d'existence du groupe. Cette option avait semblé la plus adéquate au gouvernement général et c'est celle-ci que nous avons présentée aux consacrées à l'Assemblée Générale extraordinaire (cf. Prot. DG CRC 2098/2017 du 19 décembre 2017).

C'est alors qu'avait commencé, pour les consacrées des différentes provinces et communautés, une période de réflexion et d'analyse sur cette éventualité ainsi que d'autres options de configuration juridique. Nous avons bénéficié d'échanges enrichissants à tous les niveaux, ce qui avait encouragé la majorité à prendre la responsabilité personnelle de s'engager et d'exprimer son opinion sur cette décision si importante par rapport à notre identité.

Le 4 avril 2018, l'Assemblée Générale extraordinaire réunie à Castel di Guido à Rome avait accepté de présenter au Saint-Siège la proposition d'être érigées en Société de vie apostolique, comme établi dans le c. 731 §2. Nous étions parvenues à cette décision pour trois raisons : en premier lieu, la conviction que nous avons besoin d'une forme canonique en tant que branche et qu'en étant une société de vie apostolique nous acceptons l'option prise par l'Assemblée générale de 2013 d'être érigée avec une personne juridique publique. En second lieu, la forme de société de vie apostolique nous permettait de conserver les éléments fondamentaux de

notre identité telle qu'elle est exprimée dans le droit propre. En troisième lieu, nous avons besoin d'une forme canonique pour établir une relation juridique avec les autres branches de *Regnum Christi* (cf. Communiqué de la première partie de l'Assemblée Générale extraordinaire, n° 8)

L'Assemblée avait considéré qu'une société de vie apostolique était l'option – parmi celles que nous donne le Code de droit canonique actuel – qui nous aurait permis de vivre notre vocation comme nous l'avions exprimé dans nos statuts en 2013 et que nous n'avons cessé de faire mûrir depuis : don total au Christ dans la consécration laïque par les conseils évangéliques, mission évangélisatrice, vie fraternelle en commun. Dans ce sens, l'Assemblée l'a reconnue comme une forme dans laquelle s'appliquent les éléments qui définissent l'essence de notre vocation. En pensant que cette forme canonique préserve ce que nous sommes déjà, elle nous permet de continuer à développer notre vocation au service de l'Église, pour rendre présent le Règne du Christ en vivant notre consécration totale au Seigneur au milieu du monde.

Dans le bulletin semestriel correspondant à la période de janvier-juin 2018, vous pourrez retrouver le dossier complet avec le rapport historique et juridique des consacrées de *Regnum Christi*, les statistiques au 31 décembre 2017 et d'autres informations qui nous avaient été demandées pour la demande d'érection canonique.

Comme je le disais plus haut, durant ces dernières années nous avons bénéficié du soutien, de l'orientation et de l'enseignement de l'Église. En particulier, je remercie le P. Ghirlanda pour sa disponibilité, sa patience et son dévouement qui ont permis qu'aujourd'hui l'Église nous reconnaisse officiellement.

Tout particulièrement en ces jours, nous nous sentons des pierres vivantes de l'Église qui nous reconnaît en tant que Société de vie apostolique qui collabore au service de la mission universelle qu'elle a reçue du Christ. Je prie le Seigneur que nous sachions accueillir la grâce de vivre comme fille au sein de l'Église, offrant nos vies à son service.

Que Dieu vous bénisse et comptez sur mes prières.

Gloria Rodriguez,
Supérieure générale

Cc : P. Gianfranco Ghirlanda, S.J., assistant pontifical
P. Eduardo Robles Gil, supérieur général de la congrégation des Légionnaires du Christ et de *Regnum Christi*
Jorge López, supérieur général des hommes consacrés de *Regnum Christi*

Annexe : Décret d'érection canonique